

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Villenauxe-la-Grande

#### SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 04 février 2020

Date d'affichage : 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

**Présents** : ABT Catherine, BUJAR Paul, CARPANESE Barbara, COLIN François, DONGO Valérie, FRANCOIS Eddie, GARNIER Bernadette, GRAMMAIRE Elise, GUERIN Alain, GUERINOT Damien, GUILLOT Francis, JOZY Nicole, LEGRAS Nicole, LEREDOTTE Sylvie, MATHIAS Jean Yves, WAIBEL Jean Louis

**Représentés** : JOSSET Patrice par GARNIER Bernadette, LAMORIL Bernard par CARPANESE Barbara, POIRETTE Christian par GUERIN Alain, ROUSSEL Jean Claude par BUJAR Paul

**Absents** : SERRIER Vincent

**Secrétaire** : Madame JOZY Nicole

En ouverture de séance, M. COLIN a demandé qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de M. DAL CERO, ancien agent municipal et ancien pompier, récemment décédé.

Après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel des membres convoqués, M. le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la séance du 29/11/2019.

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, M. le Maire a présenté les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour.

#### 1 - Renouvellement du contrat de service avec la société SWAN – Rapporteur : M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

Il est donné lecture des conditions d'intervention de la Sté SWAN dont la mission est de contrôler les différents appareils de mesures pour le fonctionnement de la station de pompage de l'eau potable. La facturation de la prestation s'élève à 3 391.92 €.

**M. GUERIN** a demandé des précisions sur la nature des prestations de l'intervenant.

**M. MATHIAS** lui a répondu.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2 - Acquisition de matériels pour le Service Eau – Rapporteur : M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

Pour les besoins du Service de distribution d'eau potable, il est nécessaire d'acquérir des compteurs et autres pièces accessoires auprès de la Sté HYDROMECA pour un montant global de 4 456.04 € TTC.

**M. COLIN** a demandé des précisions sur le nombre de compteurs à acquérir.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3 - Station de pompage : remplacement des automates – Rapporteur : M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

A la suite de dysfonctionnements répétés affectant le service de distribution de l'eau potable, il a été établi que les automates régulant le fonctionnement étaient en cause et qu'il était nécessaire de remplacer les cartes mémoire de l'installation.

Il est proposé de donner suite au devis de la Sté spécialisée RMS d'un montant de 5 653.20 € TTC pour son intervention.

**M. GUERIN** a demandé des précisions sur la nature de la prestation.

**M. MATHIAS** lui a répondu.

*Adopté à l'unanimité.*

### 4 - Raccordement au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement pour les trois terrains rue Sansonné – Rapporteur : M. MATHIAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

Avec l'objectif de commercialiser les trois parcelles, propriétés communales sises dans le lotissement rue des Sansonné, il convient d'entreprendre les travaux nécessaires à la viabilisation des terrains destinés à la construction.

Le SDDEA a fait une offre pour réaliser les travaux : raccordement au réseau eau potable pour un montant de 5 562.00 € et pour le raccordement au réseau Eaux usées pour un montant de 7 792.80 €.

M. WAIBEL a demandé si ce projet avait été mis en concurrence.

**M. MATHIAS** lui a répondu que d'autres entreprises avaient été consultées et que le SDDEA était le moins disant.

**M. COLIN** a fait remarquer le montant élevé du coût de la prestation.

*Adopté à l'unanimité.*

**5 - Choix du maître d'œuvre pour l'extension des annexes de la mairie – Rapporteur : M. BUJAR**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	19	1	0	0

Il est présenté un projet d'aménagement d'une salle socio-culturelle à l'usage des associations locales. Les salles prévues rue du Perrey, destinées à la restauration scolaire, ne pouvant plus être utilisées à d'autres usages pour être en conformité avec la réglementation sanitaire.

M. le Maire a consulté, préalablement à la présentation du projet, le service départemental d'assistance aux communes, dont la mission est de conseiller la municipalité lors des différentes phases du projet à réaliser.

L'estimation financière du projet a été évaluée à 100 000 €

Il est proposé de lancer une consultation pour le choix d'un architecte.

**M. BUJAR** a informé l'assemblée que des subventions pourraient venir atténuer la charge communale.

**Mme GARNIER** a précisé qu'en fonction des activités projetées dans cette salle, le montant des subventions pouvait être plus ou moins élevé.

Le projet a été adopté à la majorité relative.

**M. WAIBEL** a voté contre.

**6 - Dossier de subvention pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie : renouvellement de la demande – Rapporteur : M. BUJAR**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	18	1	1	0

Dans le but d'engager des travaux de réfection de la place de la Mairie, il est proposé de solliciter les aides financières de l'Etat et de la Région pour atténuer la charge communale.

Le dossier a été adopté à la majorité relative.

**M. BUJAR** a expliqué cette nouvelle demande par le fait que la demande présentée en 2019 n'avait pas été retenue pour favoriser la demandée présentée par Romilly-sur-Seine.

**M. WAIBEL** a voté contre ; **M. GUILLOT** s'est abstenu.

**7 - Remplacement de la chaudière des Services Techniques - – Rapporteur : M. MATHIAS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	20	0	0	0

La chaudière mise en place dans les locaux des Services techniques n'est plus opérationnelle. Il est nécessaire de la remplacer. L'entreprise CARRE DELOR a présenté un devis de 4 398.60 € pour réaliser ce travail.

*Adopté à l'unanimité.*

**8 - Elagage des tilleuls Promenade Jean Jaurès- Rapporteur : M. MATHIAS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	20	0	0	0

Il est proposé de confier la mission à l'Atelier Champenois du Paysage pour un montant estimé à 9 058.80 € ;

**Mme GRAMMAIRE** a demandé des précisions sur le lieu d'intervention de l'entreprise.

*Adopté à l'unanimité.*

**9 - Ouverture anticipée de crédits pour couvrir les investissements à venir sur le Budget communal- Rapporteur : Mme GARNIER**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	20	0	0	0

Pour faire suite aux engagements pris avant le vote du budget primitif de la commune 2020, il est nécessaire d'alimenter les comptes dédiés pour les règlements à venir, montant global : 15 000 €

*Adopté à l'unanimité.*

**9bis - Ouverture anticipée de crédits pour les investissements sur le Service Eau - Rapporteur : Mme GARNIER**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16+4	20	0	0	0

Pour faire suite aux engagements pris avant le vote du budget primitif 2020 du Service Eau, il est nécessaire d'alimenter les comptes dédiés pour les règlements à venir, montant global : 17 000 €

*Adopté à l'unanimité.*

**9ter - Ouverture anticipée de crédits pour les investissements sur le Budget Service Assainissement – Rapporteur : Mme GARNIER**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

Pour faire suite aux engagements pris avant le vote du budget primitif 2020 du Service Assainissement, il est nécessaire d'alimenter les comptes dédiés pour les règlements à venir, montant global : 8 000 €  
Adopté à l'unanimité.

**10 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Nogentais : prise de la compétence facultative "Gestion de la Maison France Services" - Rapporteur : M. BUJAR**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

Il est proposé d'inclure dans les statuts de la CCN, la compétence « GESTION DE LA MAISON France SERVICES ».

**M. BUJAR** a informé l'Assemblée que la commune allait continuer de bénéficier de ce service théoriquement réservé au Chef-lieu de canton.

Mme GARNIER a précisé que l'Etat finançait ce service à hauteur de 300 000 €.

Adopté à l'unanimité

**11 - Création d'un syndicat mixte fermé (SDEA)**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16+4	20	0	0	0

M. le Maire a donné lecture du projet du futur syndicat mixte fermé pour y inclure de nouvelles compétences et permettre l'inclusion des communes de TROYES et de son agglomération. (précisions apportées par **M. GUERIN**)

Adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

Après examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et à la demande de M. GUERINOT, M. le Maire lui a donné la parole.

M. GUERINOT, s'adressant solennellement et avec ironie à M. WAIBEL, conseiller municipal, lui a remis un paquet de six rouleaux de papier hygiénique avec pour commentaire « C'est pour essuyer votre merde » sous les applaudissements de Mme CARPANESE Barbara, conseillère municipale.

A la suite, M. le Maire a donné lecture d'un courrier de M. WAIBEL, adressé au conseil municipal pour expliquer sa position dans différents dossiers de l'ordre du jour.

En réponse à une critique sur le bilan de mandat, M. le Maire a considéré que la situation actuelle est la conséquence de mauvaises gestions antérieures mettant en parallèle les meilleurs résultats des communes d'Esternay et de Marigny-le-Châtel.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 09h30 .

**Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits**

**La Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Nicole JOZY**

**Paul BUJAR**